



## Débiteur / créancier

-----  
Par tactac67

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter afin d'éclaircir une notion qui reste floue pour moi.

Je prends des exemples concrets pour plus de compréhension.

J'ai signé un devis avec un installateur sanitaire pour l'installation d'une porte de douche.

Le devis étant daté, signé par les deux parties, il vaut donc contrat. Peut-on considérer que chacune des parties est à la fois créancier et débiteur ?

Je suis son créancier car il me doit de d'effectuer les travaux commandés à mon domicile, ce qui ferait donc de lui mon débiteur

ET

Je suis en même temps son débiteur dans le sens où il effectue des travaux chez moi, je dois donc le payer pour le travail accompli (ou le reste à payer après acompte).

Le recouvrement est-il possible si le professionnel a été payé un acompte mais n'a pas effectué les travaux dans les délais ?

Je pose ces questions car n'ayant aucune formation juridique je me sens un peu perdu en lisant certains articles du code civil, notamment, dans ce cas précis, les articles définissant la mise en demeure.

Par avance merci.